



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

N° 62 454 2025 170

La Maire de la Commune d'HINGES,

Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 23 Septembre 2025,

Vu la Délibération n° 2025-047 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu la Délibération n° 2025-048 relative à la modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grade 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'Avancements de grade au titre de l'année 2025, pour la Commune de Hinges, est établi comme suit* :

Avancement au Grade de : Adjoint Technique Principal de 2nde Classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Michaël JOLY	Adjoint Technique Territorial	1 ^{er} Octobre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Adjointe Administratif Territorial de 1^{ère} Classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Emilie LECOEUR	Adjointe Administratif Territorial de 2 nd e Classe	1 ^{er} Octobre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-De-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'Article 80 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Hinges, le 10 Octobre 2025

La Maire d'Hinges
Corinne LAVERVIN

La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte suite
à sa transmission en Sous-Préfecture de
Béthune,

Le _____ et à sa

publication,

Le

La Maire d'Hinges,
Corinne LAVERVIN

